



**5<sup>e</sup> Congrès de l'Association Française Droit et Management**

**20 et 21 juin 2019 – emlyon – Campus de Paris**



## **APPEL A CONTRIBUTIONS POUR DEUX TABLES RONDES**

*Date limite de soumission : 21 avril 2019*

Comme à l'accoutumée lors des congrès de l'AFD&M, les tables rondes proposées ci-après se tiendront lors de la seconde journée, la matinée du **vendredi 21 juin 2019**.

### **Table ronde Recherche**

---

**Recherche en droit et recherche interdisciplinaire,  
ou le don d'ubiquité**

Le champ des activités de recherche des professeurs de droit en grande école, notamment de management, s'inscrit dans le droit mais nécessairement aussi dans l'interdisciplinarité (multidisciplinarité et la transdisciplinarité). Ces professeurs entendent à la fois chercher, et donc publier, dans des revues juridiques notamment parce que leur légitimité de chercheur en droit passe par de telles publications. Leur intégration dans la communauté des enseignants-chercheurs juristes est donc fondamentale. Mais, leur activité d'enseignement et de recherche se situant en grande école, ils sont de plus en plus désireux de publier dans des revues de sciences de gestion. Parfois, leur qualité même de chercheur est subordonnée à pareilles publications. L'investissement est alors important et nécessite la collaboration avec des collègues gestionnaires, tandis que la publication dans des revues de droit est le plus souvent solitaire, mais de moins en moins.

Dès lors, de nombreuses questions méritent d'être discutées :

- Quel équilibre trouver, pour un professeur de droit en grande école, entre ses activités de recherche purement juridiques et celles interdisciplinaires ?
- Quelles stratégies de publication en fonction des contraintes institutionnelles ?
- Comment trouver le « bon » co-auteur ? Et comment écrire à quatre mains, ou plus... ?
- Quelles sont les revues de sciences de gestion qui accueillent plus volontiers les papiers interdisciplinaires (dont juridique) ? Quelle est leur ligne éditoriale ? Quelles sont leurs exigences ?
- Comment mettre en avant ses activités de recherche en droit et interdisciplinaire, auprès de ses collègues, de sa direction, du public... ?
- La recherche de financements, publics ou privés, est-elle propice à faciliter la publication interdisciplinaire ?
- Comment valoriser ses publications dans des revues juridiques ?

---

## **Table ronde Pédagogie**

### **Méthodes et contenus pédagogiques autour de trois thématiques**

L'appel à contributions pour la table ronde consacrée à la pédagogie se décline en trois thématiques.

#### **L'enseignement du droit à l'aide d'études de cas**

La publication de cas est une pratique pédagogique courante dans les matières relevant des sciences de gestion, moins dans l'enseignement du droit. Pourtant, elle participe à la visibilité de ses auteurs et de leur institution d'exercice.

Certains professeurs de droit publient des cas à la CCMP, d'autres en utilisent. Pour les premiers, quelles sont les méthodes employées, combien de temps cela leur prend-t-il ? Est-ce que leur établissement d'origine reconnaît et valorise cette pratique ? Pour ceux qui ont eu l'occasion d'en utiliser, comment intègrent-ils ces cas dans leur enseignement ? Cette table ronde invite aux partages des pratiques dans le domaine de l'écriture, de la publication et de l'utilisation de cas dans l'enseignement du droit.

#### **La pédagogie transversale**

L'enseignement transversal désigne en sciences de l'éducation un enseignement impliquant une volonté d'utiliser simultanément des connaissances, des aptitudes et des compétences issues de plus d'une discipline (Enquête 2017, Projet Cross CUT, Erasmus Program/Union européenne).

Les matières juridiques enseignées en grande école présentent souvent des sources communes avec d'autres matières comme la finance, la fiscalité, les ressources humaines, le marketing, le management, ou encore les sciences dures. Les savoirs théoriques nécessitent également des mises en pratique incontournables pour rendre nos étudiants plus agiles et plus opérationnels lors de leur entrée dans la vie professionnelle.

Comment enseigner le droit en transversalité soit avec d'autres matières soit en intégrant des savoirs théoriques avec des interventions pragmatiques en entreprise ou avec la participation de professionnels ?

Les intervenants pourront ainsi présenter leurs expériences d'enseignement transverses incluant d'autres matières que le droit en soulignant leurs avantages et inconvénients.

Ils pourront par ailleurs également nous faire partager leurs expériences ou recherches sur l'apprentissage par compétences ou encore l'intégration dans leurs cours d'interventions de professionnels ou de mises en pratique.

### **L'enseignement à destination de futurs entrepreneurs**

Nombreuses sont aujourd'hui les grandes écoles, notamment celles de management, qui font de l'entrepreneuriat un axe de positionnement en permettant à leurs étudiants de créer des entreprises avant la fin de leurs études. L'enseignement en droit y trouve un terrain propice avec le choix nécessaire de structures juridiques adaptées, l'élaboration des incontournables conditions générales de vente, le respect de règles de la propriété intellectuelle ou des données personnelles.

Quelles sont les clés à donner aux futurs entrepreneurs pour démarrer leur activité en toute sécurité ? Faut-il des enseignements dédiés ? Convient-il de mettre en place des formats et des exercices adaptés ? Ces questions sont également susceptibles de se poser à propos de l'intrapreneuriat, lequel se développe également de plus en plus dans les grandes écoles.

Les intervenants pourront nous faire partager leurs expériences des besoins exprimés par les futurs entrepreneurs et la stratégie envisagée afin de développer au mieux des enseignements dédiés pour servir la création d'entreprise, ou encore pour soutenir l'intrapreneuriat.

L'objectif de la table ronde dédiée à la pédagogie consiste à permettre le partage de pratiques entre les enseignants et/ou chercheurs en droit ou en sciences de gestion, qu'elles soient expérimentées en France ou à l'étranger, dans des écoles ou dans des universités. Qu'elles soient un franc succès ou un échec, dès lors que porteuses de riches enseignements.

\* \*  
\*

Chaque table ronde comportera au maximum quatre présentations. Celles-ci pourront être faites en français ou en anglais, mais devront être synthétiques afin de laisser la place aux échanges avec l'auditoire.

### **Calendrier :**

Les propositions de contribution devront être envoyées à l'adresse suivante : [secretariat-general@afdm-droit](mailto:secretariat-general@afdm-droit), **le 21 avril 2019** au plus tard. Elles comprendront un titre, un résumé d'une quinzaine de lignes et une brève présentation de l'auteur.

Le retour du comité d'organisation sera réalisé le 2 mai 2019.